

Point Info-Installation, CE PPP et stage 21 heures

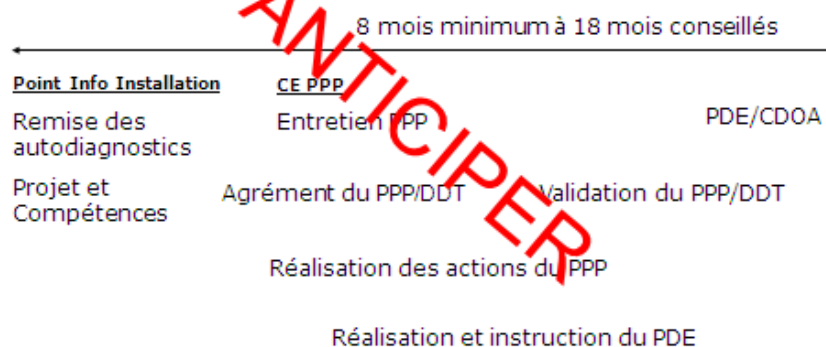
Comme les Jeunes Agriculteurs habilités à recevoir les candidats à l'installation au Point Info-Installation, la Chambre d'agriculture de la Sarthe organisera les entretiens PPP et le module 21heures des stages préparatoires à l'installation.

En janvier 2009, la mise en place du nouveau dispositif à l'installation (PPP) avait conforté le point Info-Installation et nécessité la création d'un CE PPP (Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés). La Chambre d'agriculture de la Sarthe habilitée pour conduire le nouveau dispositif PPP, a reçu pendant 3 ans, 362 candidats à l'installation et proposé des formations (stage en exploitation, stage de parrainage, stage SPI, ...) à 354 candidats ayant un projet d'installation abouti.

Lors de la CDOA du 28 février 2012, les membres du comité départemental installation (CDI) après examen des candidatures ont donné un avis favorable aux Jeunes Agriculteurs et à la Chambre d'agriculture afin qu'ils gèrent pour la période 2012 - 2015 le dispositif Point Info-Installation, le CE PPP et 21 heures.

Fort des connaissances acquises dans l'accompagnement à l'installation et dans la formation, le CE PPP de la Chambre d'agriculture propose à tous les porteurs de projet un Plan de Professionnalisation Personnalisé. Ce PPP doit permettre à chaque porteur de projet d'envisager tous les axes de formation nécessaires à la bonne conduite de son projet et assurer la réussite de son installation.

PPP : Le dispositif en place



Bilan PPP 2011

Agé en moyenne de 27 ans, titulaire d'un baccalauréat ou d'un BTSA, fort d'une expérience professionnelle de 4 ans, les candidats à l'installation ne doivent pas oublier qu'il faut anticiper très tôt ses démarches à l'installation pour construire sereinement son projet d'installation.

Prochain article : l'organisation de votre PPP.